

JONQUIÈRE, MARDI 24 AVRIL 2018



## **Le point sur le plan de développement et la mise aux normes de l'activité de camping sur le territoire de la zec Lac-de-la-Boiteuse**

Beaucoup de questions et d'inquiétudes découlent d'un des projets d'implantation d'un camping aménagé projeté dans le secteur du Lac Jobber. Il est essentiel de ne pas voir ce projet comme un projet unique, mais bien un élément d'un plan d'ensemble qui structurera et assurera la pérennité du camping sur la zec pour l'échéance du Plan d'Action Régional sur le Camping (PARC) du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs en 2021.

Le PARC vise à régler les problématiques des zecs et proposer des actions qui vont permettre une saine gestion de la pratique du camping sur les zecs. La zec Lac-de-la-boiteuse est clairement en avance et est leader dans la mise-en-place des actions nécessaires pour bien encadrer les campeurs et assurer une TRANSITION graduelle vers ces nouvelles normes.

Nous avons fait en partenariat avec le Regroupement Régional des Gestionnaires de Zec (RRGZ) l'inventaire des emplacements potentiels de camping aménagé. Il en sortit 3 sites qui pourraient être potentiellement réalisables. Bien entendu, l'objectif n'est pas d'envahir la zec avec des emplacements de campings dans tous les secteurs, mais bien de regrouper ensemble les membres désirant de pratiquer l'activité, d'offrir des espaces propres, respectueux de l'environnement et ainsi éviter les débordements du passé. L'idée directrice pour les prochaines années est d'offrir à nos membres qui sont avec nous depuis plusieurs années une solution pour les garder avec nous et pouvoir leur offrir des emplacements de qualités sur notre territoire. C'est pourquoi nous développons à ce moment, pendant que nous bénéficions de généreuses subventions, les emplacements de camping aménagés.

Pour permettre la pratique de l'activité de camping, toutes les zecs doivent faire l'exercice de proposer un plan global régissant l'activité. La cohabitation campeurs et résidents est également au cœur des décisions que prend le CA de la zec pour arriver à mener à terme ce projet de restructuration. Il faut également savoir qu'il va rester dans la prochaine année à déterminer les secteurs où le camping rustique sera autorisé et sous quelles conditions, car présentement il est ouvert sur tout le territoire en autant que l'utilisateur respecte les conditions de pratiques. Concrètement, ça signifie que les secteurs occupés par des campings aménagés pourront être limités, voir contingentés pour les occupants pratiquants le camping rustique. C'est au CA d'en décider et de passer le règlement en ce sens. Il est préférable dans l'esprit du plan de regrouper les campeurs en

un endroit facile d'accès avec leurs équipements, avec des règlements stricts pour les équipements, l'implantation, les accessoires et les installations sanitaires aux normes au lieu de laisser le territoire ouvert et non contingenté pour les campeurs rustiques?

Dans l'ensemble, ce plan ne vise pas à envahir l'espace disponible par des campeurs, au contraire, le PARC vise à regrouper, contrôler et d'assurer la viabilité de cette activité. La transition élaborée par les gestionnaires de la zec Lac-de-la-Boiteuse vers 2021 prévoit que nos occupants actuels pourront poursuivre la pratique de leurs activités et auront la priorité sur un emplacement d'un futur site aménagé.

Soyez assuré que les gestionnaires en place ont bien en tête vos préoccupations et qu'à terme tous les membres seront gagnants.

Le comité de villégiature